


# ONA - Note de frais pour défraiement des volontaires : Mode d'emploi

- Le document « note de frais » sert de support indispensable à toute demande de remboursement des frais encourus par un volontaire dans le cadre de sa mission à l'ONA

- La mission du volontaire doit avoir été décrite dans une « convention de volontariat » cosignée par l'ONA et le volontaire

- La nature des frais remboursés aura été convenue au préalable avec la responsable des volontaires :

- pour un achat de matériel : tout achat doit être effectué en échange d'un justificatif (une facture de préférence libellée au nom de l'ONA asbl, un ticket de caisse, un reçu…) demandé par le volontaire au fournisseur
- pour un déplacement :
  >>> en voiture : indiquer (dans la description du déplacement) le lieu de départ, le lieu d'arrivée, le motif du déplacement puis le nombre de km parcourus
  >>> en transport en commun (à inscrire dans frais divers) présenter le ticket de transport acheté
- pour des frais téléphoniques : le montant est à convenir avec la responsable des volontaires selon les besoins.

- La note de frais est à rentrer à la fin de chaque mois auprès de la responsable des volontaires, accompagnée des pièces justificatives et signée par le volontaire

**Contact**

Marie-Anne Letient
Responsable des volontaires
0477/97.23.98
marie-anne.letient@ona.be